

Direction générale de Pôle emploi
Paris, le 20 septembre 2022

5^e Semaine de la création et de la reprise d'entreprise : un événement national dédié à l'entrepreneuriat

**Du 26 au 30 septembre 2022,
une semaine pour faire émerger des idées et lancer des projets d'entreprises**

Après une reprise de la création d'entreprise en 2020 en sortie de crise sanitaire, le mouvement se poursuit en 2021 avec plus de 995 000 créations d'entreprises soit un regain de +17% par rapport à l'année précédente. En 2021, une forte augmentation de la création d'entreprises a été observée dans le domaine des transports et de l'entrepôt (+25%), dans le secteur des spécialités scientifiques et techniques (+17%) et des autres services aux ménages (+42%).

En 2021, les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise étaient au nombre de 165 000. Ainsi, c'est près d'une création d'entreprise sur six qui a été réalisée par une personne inscrite chez Pôle emploi.

L'entrepreneuriat, perçu comme une alternative au salariat, rencontre toujours un réel écho auprès des demandeurs d'emploi. Pour la création ou la reprise, Pôle emploi propose avec ses partenaires un accompagnement spécifique. L'entrepreneur peut bénéficier soit de :

- **ActivCréa** : près de 100 000 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un accompagnement renforcé de 3 mois pour identifier leurs enjeux, comprendre les étapes nécessaires à la création d'entreprises et poser les bases du projet.
- **L'atelier "M'imaginer créateur d'entreprise"** : 17 500 demandeurs d'emploi ont bénéficié de cet atelier pour réfléchir à sa reprise d'activité professionnelle sous l'angle de la création ou de la reprise d'entreprise.
- **L'atelier "Structurer mon projet de création d'entreprise"** : près de 21 200 demandeurs d'emploi ont bénéficié de cet atelier qui donne des clés pour transformer l'idée en projet viable.

Pour Paul Bazin, Directeur général adjoint de Pôle emploi en charge de l'offre de services :
« L'accompagnement de Pôle emploi aux créateurs d'entreprises est encore méconnu, pourtant nos conseillers sont souvent les premiers soutiens des jeunes entrepreneurs lors de l'émergence de leur projet. Cette semaine leur est dédiée. »

Pour les aider à se lancer et les mettre à l'honneur Pôle emploi organise la 5^e édition de la Semaine nationale de la création et de la reprise d'entreprise du 26 au 30 septembre 2022. Au travers cet événement, Pôle emploi et ses partenaires se mobilisent pour faire émerger des idées et lancer des projets d'entreprises, expliquer les dispositifs d'aides à la création ou à la reprise d'entreprise et sécuriser les parcours des créateurs d'entreprises.

Retrouvez l'actualité de Pôle emploi sur : <http://www.pole-emploi.org/accueil/>
Twitter : @pole_emploi

Service de presse – Direction Générale Pôle emploi

Jean-Baptiste Jacq – 07 89 99 49 19 – jean-baptiste.jacq@pole-emploi.fr

Plus de 1.100 événements sur l'ensemble du territoire, en digital et en physique, sont organisés dans les agences Pôle emploi ou chez ses partenaires : web conférences sur différents thèmes (couverture sociale, financement, élaboration du projet, portage salarial, e-commerce, entreprendre au féminin, créer quand on est jeune ou en situation de handicap...), ateliers au sein des agences (« M'imaginer créateur d'entreprise », « Structurer mon projet de création d'entreprise »...), forums locaux, etc.

BSmart TV et Pôle emploi s'associent pour mettre en lumière les parcours de demandeurs d'emploi entrepreneurs.

Pour cette cinquième édition de la *Semaine de la création et de la reprise d'entreprise*, Pôle emploi et BSmart TV s'associent pour mettre en lumière, pendant cinq jours consécutifs, du 26 au 30 septembre, cinq profils d'entrepreneurs. Chaque épisode de cette série sera l'occasion de promouvoir, au travers de portraits de créateurs d'entreprise, les parcours de chacun de ces demandeurs d'emploi. De la genèse de leurs projets jusqu'à maturation et développement de leur entreprise, chacun d'eux interviendra pendant trois minutes environ. Ils témoigneront indépendamment du parcours suivi avec notamment des conseils sur les aides et les différents accompagnements disponibles et accessibles à tous dont ils ont pu bénéficier.

« B SMART, la chaîne des entrepreneurs, est fière de s'associer à ce dispositif qui montre que la création d'entreprise est à la portée de chacun. Nous espérons que ces témoignages susciteront de nouvelles vocations ! » Pierre Fraidenaich, cofondateur de B SMART

L'ensemble des événements organisés durant la semaine sont à retrouver sur le site pole-emploi.fr.

À propos de B SMART :

L'alternative innovante en matière d'information économique. B SMART est un media d'information économique utile, positif et accessible. Notre mission : mettre en lumière tous les entrepreneurs qui créent de la valeur, peu importe la taille de leur entreprise. Retrouvez B SMART sur les boxes d'Orange, Bouygues et Free, et sur bsmart.fr

À propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais et le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois.

Retrouvez l'actualité de Pôle emploi sur : <http://www.pole-emploi.org/accueil/>
Twitter : @pole_emploi

Service de presse – Direction Générale Pôle emploi

Jean-Baptiste Jacq – 07 89 99 49 19 – jean-baptiste.jacq@pole-emploi.fr